



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

céréales

Question écrite n° 24348

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conséquences de la sécheresse sur les céréales en Europe. La récolte de céréales devrait baisser de 14,5 % en Autriche par rapport à l'année dernière. La Hongrie connaît la sécheresse la plus grave depuis les années 1950, selon le Premier ministre Peter Medgyessy, avec une baisse des récoltes de 20 % comparée à la moyenne des trois dernières années. Vignobles, fruits, céréales, légumes sous serre, industrie forestière et pêche sont particulièrement touchés. En Roumanie, où plus de 50 % des cultures céréalières sont considérées comme détruites à cause de la sécheresse touchant environ un tiers du pays, l'importation d'un million de tonnes de blé a été décidée. En République tchèque, où la récolte risque d'être la pire en quarante ans, selon un expert, ainsi qu'autour de Berlin, des précipitations cinq fois plus faibles que le niveau habituel ont été enregistrées depuis le début de l'année. Une baisse des récoltes touche également la Pologne. Elle lui demande quels seront les conséquences sur le marché des céréales et si un plan spécifique d'aide aux cultures céréalières est envisagé à l'échelon européen.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur la situation difficile du marché européen des céréales après la sécheresse de cet été. D'après les premières analyses disponibles, la sécheresse exceptionnelle de l'été 2003 aura un impact sérieux sur la production européenne de céréales. La diminution de la production affectera principalement le secteur du maïs, où se concentrent actuellement les difficultés (la production française pourrait ainsi diminuer de près de 30 % en 2003, mais la situation est également critique pour le maïs en Allemagne, en Autriche et en Italie). Dans ce contexte, le souci premier des autorités françaises, en accord avec nos partenaires européens et avec les instances communautaires, est d'éviter toute hausse des prix excessive sur le marché européen. C'est pourquoi il a été décidé, à ce stade, de recourir aux mécanismes communautaires déjà prévus pour ce type de situation (interventions régulatrices sur le marché) plutôt que d'envisager un plan spécifique d'aide au secteur. Aussi certains stocks d'intervention seront-ils remis sur le marché très rapidement (les premières ventes, concernant le seigle, l'orge et le sorgho, auront lieu dès le 18 septembre).

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24348

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6851

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7626